



Ville de Trois-Rivières

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue le 19 mars 2019 à 19 h 00.

Sont présents les membres suivants : M. François Bélisle, M^{me} Maryse Bellemare, M. Dany Carpentier, M. Michel Cormier, M. Daniel Cournoyer, M. Claude Ferron, M. Pierre-Luc Fortin, M^{me} Mariannick Mercure, M. Pierre Montreuil, M^{me} Valérie Renaud-Martin, M. Denis Roy, M^{me} Sabrina Roy et M. Luc Tremblay,

formant quorum sous la présidence de M^{me} le maire suppléant Ginette Bellemare.

RÉSOLUTION N° C-2019-0391

Promotion des infrastructures publiques et d'eaux usées

ATTENDU que la santé publique dépend d'un accès équitable à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement;

ATTENDU que la propriété et l'exploitation publiques des systèmes d'eau potable et d'eaux usées ont puissamment contribué à l'accessibilité et à la qualité de ces services depuis un siècle;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières est déterminée à protéger ses systèmes d'eau et d'eaux usées contre les conséquences de la privatisation dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), telles :

- l'absence de transparence et de reddition de comptes à la population;
- la hausse des coûts;
- la hausse des frais facturés aux usagers;
- des contrats qui limiteront, pendant plusieurs décennies, le pouvoir de décision des prochaines administrations municipales;
- des accords commerciaux internationaux qui accordent aux entreprises privées du secteur de l'eau le droit de poursuivre en justice les municipalités qui décident de rapatrier leurs services d'eau à l'interne;

ATTENDU que la privatisation des systèmes et des services d'eau et d'eaux usées par l'entremise d'un PPP ou de la sous-traitance fait de l'eau une marchandise vendue pour réaliser des profits;

ATTENDU que le gouvernement fédéral réclame un rehaussement fort nécessaire des normes concernant le traitement des eaux usées et que cela pourrait ouvrir la voie à la privatisation, à moins que le fédéral ne consacre un fonds d'infrastructure publique à la mise à niveau des installations de traitement des eaux usées;

ATTENDU que le maintien du contrôle public sur les infrastructures d'eau et d'eaux usées est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Trois-Rivières puisse obtenir le titre de « communauté bleue »;

IL EST PROPOSÉ PAR : *M^{me} Valérie Renaud-Martin*

APPUYÉ PAR : *M^{me} Mariannick Mercure*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières :

- s'oppose à la privatisation, sous toutes ses formes, des infrastructures et des services d'eau et d'eaux usées, y compris par le biais de PPP ou de contrats de service de courte durée, et s'engage à maintenir le financement, la propriété, l'exploitation et la gestion publique de ces services;
- pousse le gouvernement fédéral à assumer sa responsabilité de soutenir les infrastructures municipales en investissant dans un fonds national d'infrastructures d'eau et d'eaux usées qui répond aux besoins croissants en matière de renouvellement et de prolongement des systèmes d'eau et d'eaux usées, ce fonds devant financer uniquement des projets publics;
- achemine la présente résolution à la « Fédération canadienne des municipalités » pour que celle-ci la distribue à ses membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
Trois-Rivières, ce 19 mars 2019.

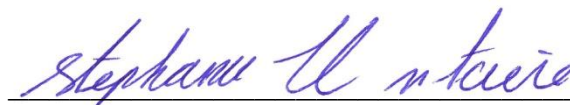
Ginette Bellemare

M^{me} Ginette Bellemare,
maire suppléant

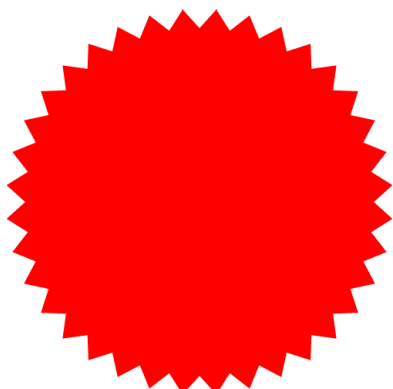
Stéphanie Tremblay

M^e Stéphanie Tremblay,
assistante-greffière

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 20 mars 2019.



M^e Stéphanie Tremblay, notaire
Assistante-greffière de la
Ville de Trois-Rivières
F33623





Ville de Trois-Rivières

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue le 19 mars 2019 à 19 h 00.

Sont présents les membres suivants : M. François Bélisle, M^{me} Maryse Bellemare, M. Dany Carpentier, M. Michel Cormier, M. Daniel Cournoyer, M. Claude Ferron, M. Pierre-Luc Fortin, M^{me} Mariannick Mercure, M. Pierre Montreuil, M^{me} Valérie Renaud-Martin, M. Denis Roy, M^{me} Sabrina Roy et M. Luc Tremblay,

formant quorum sous la présidence de M^{me} le maire suppléant Ginette Bellemare.

RÉSOLUTION N° C-2019-0389

Reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement

ATTENDU qu'à travers le monde, presque deux milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que quatre milliards de personnes font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats;

ATTENDU qu'au Canada un nombre disproportionné de communautés autochtones n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement;

ATTENDU que l'« Assemblée générale des Nations Unies » a adopté, le 28 juillet 2010, une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

ATTENDU que le « Conseil des droits de l'homme des Nations Unies » a adopté, le 23 septembre 2011, une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement qui demande aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population;

ATTENDU que le « Syndicat canadien de la fonction publique » et le « Conseil des Canadiens » ont demandé aux municipalités canadiennes de les aider à convaincre le gouvernement fédéral de protéger le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

ATTENDU que la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Trois-Rivières puisse obtenir le titre de « communauté bleue »;

IL EST PROPOSÉ PAR : *M. Claude Ferron*

APPUYÉ PAR : *M. Dany Carpentier*

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières :

- reconnaisse et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne;
- demande aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs lois respectives;

- demande au gouvernement fédéral de se doter d'un plan national d'action en vue de faire respecter le droit à l'eau et aux services d'assainissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
Trois-Rivières, ce 19 mars 2019.

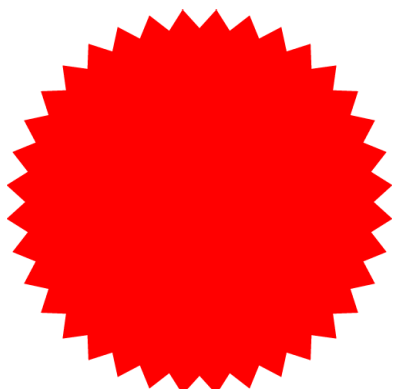
Ginette Bellemare
M^{me} Ginette Bellemare,
maire suppléant

Stéphanie Tremblay
M^e Stéphanie Tremblay,
assistante-greffière

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 20 mars 2019.



M^e Stéphanie Tremblay, notaire
Assistante-greffière de la
Ville de Trois-Rivières
F33623





Ville de Trois-Rivières

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue le 19 mars 2019 à 19 h 00.

Sont présents les membres suivants : M. François Bélisle, M^{me} Maryse Bellemare, M. Dany Carpentier, M. Michel Cormier, M. Daniel Cournoyer, M. Claude Ferron, M. Pierre-Luc Fortin, M^{me} Mariannick Mercure, M. Pierre Montreuil, M^{me} Valérie Renaud-Martin, M. Denis Roy, M^{me} Sabrina Roy et M. Luc Tremblay,

formant quorum sous la présidence de M^{me} le maire suppléant Ginette Bellemare.

RÉSOLUTION N° C-2019-0390

Élimination de la vente d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors d'activités municipales

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières exploite et entretient un système sophistiqué et réglementé de traitement et de distribution de l'eau potable qui répond à des normes de qualité parmi les plus strictes au monde;

ATTENDU que la réglementation entourant la qualité de l'eau embouteillée n'est pas ici aussi stricte que celle que doit respecter la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que l'eau embouteillée est jusqu'à 3 000 fois plus coûteuse que l'eau du robinet à la Ville de Trois-Rivières, et ce, même si l'eau embouteillée provient parfois d'un aqueduc municipal;

ATTENDU que le pompage de la ressource, l'emballage et la distribution des bouteilles d'eau jetables ont des répercussions négatives sur la qualité de l'air et le climat, qu'ils entraînent une utilisation inutile des ressources, comme le pétrole qui entre dans la fabrication des bouteilles en plastique et le carburant nécessaire à l'acheminement des bouteilles d'eau jusqu'aux consommateurs, et que le recyclage et l'élimination des bouteilles engendrent des coûts inutiles;

ATTENDU que l'eau du robinet de la Ville de Trois-Rivières est sécuritaire, saine et accessible à la population et aux visiteurs, qu'elle est déjà accessible dans la plupart des établissements publics et qu'elle est nettement plus respectueuse de l'environnement que l'eau embouteillée;

ATTENDU qu'en l'absence d'accès à l'eau potable municipale, l'eau embouteillée peut représenter une solution de rechange adéquate;

ATTENDU que l'interdiction de la vente et de la distribution d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Trois-Rivières puisse obtenir le titre de « communauté bleue »;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Mariannick Mercure

APPUYÉ PAR : M^{me} Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Trois-Rivières :

- mette fin à la vente de bouteilles d'eau jetables dans les installations municipales, les concessions détenues ou gérées par la Ville et les distributrices qui se trouvent dans les établissements publics, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale dans ces établissements;
- cesse d'acheter des bouteilles d'eau jetables pour distribution lors des assemblées municipales, des activités municipales ou de travaux extérieurs, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale lors de ces événements;
- prévoit plus de pichets d'eau municipale pour les assemblés et les activités municipales;
- lance une campagne de sensibilisation auprès du personnel et de la population pour expliquer les raisons qui sous-tendent ces décisions;
- demande au personnel municipal d'établir un calendrier de mise en œuvre de ces décisions, y compris des échéances pour l'évaluation de l'accessibilité à l'eau potable dans les établissements municipaux;
- demande au personnel municipal de faire rapport périodiquement sur les progrès réalisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
Trois-Rivières, ce 19 mars 2019.

Ginette Bellemare

M^{me} Ginette Bellemare,
maire suppléant

Stéphanie Tremblay

M^e Stéphanie Tremblay,
assistante-greffière

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 20 mars 2019.



M^e Stéphanie Tremblay, notaire
Assistante-greffière de la
Ville de Trois-Rivières
F33623

